

autres personnes del'endroit parens & amis des epoux 26
dont quelques uns ont signé avec nous Jean baptiste Dentremon
Jean Bourque Louis Surete Sigogne

M.
André
Avellin
Surete
&
Julie
Babin
15

Le vingt deux Octobre mil huit cens trente trois après
trois publications de Bans de Mariage faites au prone des
Messes Paroissiales dans les Eglise de S^{te} Anne & de S^t Pierre les
trois Dimaches qui precedent immediatement la date des
présentes entre André Avellin Surete fils majeur de Pierre Surete
& de feu Marguerite Amirault dela Paroisse de S^{te} Anne
d'une part & entre Julie Babin fille majeure d'Hippolyte Ba-
bin & de Veronique Miuce aussi de S^{te} Anne d'autre part
Sans qu'il sesoit rencontré aucun obstacle, opposition ou
empechement quelconque excepté l'empêchement de consan-
guinité au troisieme degré pur duquel empêchement dis-
pense est accordée delapart & par l'autorité des Superieurs
legitime Salvojure Je Prêtre soussigné ai reçu le mutuel
consentement de Mariage desdites parties & leur ai ensuite don-
né la Bénédiction nuptiale selon les rites & cérémonies del'eglise
Catholique telles qu'elles sont prescrites dans le Rituel de Quebec
avec le consentement de leurs parens respectifs ont été presens &
temoins lesdits Pierre Surete pere del'époux, Hyppolyte Babin pere
de l'épouse, Paul Francois Surete, Jean Bourque & plusieurs
autres personnes del'endroit Louis Surete Pierre Suret
Hipolyte Babin Jean Bourque Sigogne
Joseph q. Pottier

M.
Jean
Christophe
O Burd
&
Marguerite
Le Blanc
16

Le vingt deux Octobre mil huit cens trente trois a près trois publi-
cations de Bans de Mariage faites au Prone dela Messe Paroissiale
tant dans l'eglise de S^{te} Anne que dans celle de S^t Pierre les
trois dimanches qui precedent immediatement la date des
présentes entre Jean Christophe O Burd fils mineure de
Joseph O Burd & d'Osithes Dousset dela Paroisse de S^{te}
Anne d'unepart & entre Marguerite LeBlanc fille mineure
de Joseph LeBlanc & de Rosalie Miuce aussi dela Paroisse de
S^{te} Anne d'autre part sans qu'ils soit rencontré aucun
obstacle opposition ou empêchement quelconque excepté l'em-
pêchement de consanguinité du troisieme degré pur du-
quel empeschement dispense est accordée delapart & par l'au-
torité des Superieurs legitimes. Servatis Servandis Je
Prêtre soussigné ai reçu le mutuel consentement de Maria-
ge desdites parties & leur ai ensuite donne la Benediction
nuptiale selon les rites & cérémonies del'eglise Catholique telles
qu'elles sont prescrites dans le Rituel de Quebec avec le
consentement des parens ont été presens & temoins ledit
Joseph leBlanc pere del'épouse, Jean leBlanc son cousin
Hippolyte Babin Jean Bourque Chautre & bien d'autres
personnes del'endroit parens & amis des epoux Sigogne

M.
Frederic
Miuce
&
Julie
Moulaison
s
17

Le vingt deux Octobre mil huit cens trente trois Louis Surete
après trois publications de Bans de Mariage faites au prone
de la Messe Paroissiale dans les églises de S^{te} Anne & de S^t
Pierre les trois Dimanches que précèdent immediatement
la date du présentes entre Frederic Miuce fils majeur de
Louis Miuce & de Théotiste Dousset dela Paroisse de S^{te}
Anne d'unepart & entre Julie Moulaisons fille mineure
de Joseph Moulaisons lejeune & de Marie Le Blanc aus-
si dela Paroisse de S^{te} Anne d'autre part sans qu'il se
soit rencontré aucun obstacle, opposition ou empeschement
quelconque excepté l'empeschement du troisieme degré de
consanguinité pur, duquel empeschement dispense est
accordée delapart & par l'autorité des superieurs legitimes.